

Juillet 2014

Bilan 2013 Des maladies professionnelles



Affaire suivie par

Catherine HEITZ- PSPP1

Tél. : 01 40 81 65 34 – Fax : 01 40 81 66 00

Courriel : SG/DRH/PSPP1@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Catherine HEITZ – PSPP1 – Pôle prévention – Chargée d'études

SOMMAIRE

Avant propos, résumé du bilan et conclusion	P. 4 et 5
Tableau des maladies professionnelles reconnues au titre de l'année 2013	P. 6
Maladies professionnelles ayant donné lieu à une rechute en 2013	P. 6
Répartition en pourcentage des maladies professionnelles déclarées	P. 7
Répartition en pourcentage des jours d'arrêt par maladies professionnelles déclarées	P. 7
Taux d'incapacité recensés par pathologie	P. 8
Les services touchés en 2013	P. 8
Évolution des maladies professionnelles reconnues entre 2009-2013	P. 9
Nombre de maladies professionnelles reconnues sur 5 ans (par type)	P. 10
Nombre de rechutes des maladies professionnelles sur 5 ans (par type)	P. 10
Nombre de jours d'arrêts de maladie sur 5 ans (par type)	P. 11
Nombre de jours d'arrêts liés à des rechutes de maladies professionnelles sur 5 ans (par type)	P. 11
Évolution sur 5 ans des affections générant des troubles musculo-squelettiques	P. 12
Annexe (liste des tableaux des maladies professionnelles)	P. 13 à 17

1- Avant propos

La loi du 25 octobre 1919, a étendu le droit à réparation des accidents du travail aux maladies professionnelles, et établi l'actuel système de tableaux, annexés au code de la sécurité sociale pour leur reconnaissance.

Ces tableaux sont créés et modifiés par décret au fur et à mesure de l'évolution des techniques et des progrès des connaissances médicales. Il existe actuellement 114 tableaux de maladies professionnelles du régime général.

Une maladie professionnelle est reconnue si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique ou qu'elle résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle.

Pour toute reconnaissance de maladie professionnelle une enquête spécifique de prévention, interne au service, étudiée en CHSCT de proximité est engagée sur le champ.

Contrairement à l'accident de service où les causes sont plus directement identifiables, il n'est pas toujours facile d'établir le lien de cause à effet entre l'exposition à un risque et l'apparition de la maladie, d'autant que certaines maladies professionnelles peuvent ne se manifester que des années après le début de l'exposition au risque.

Dans ces conditions il est difficile d'apporter la preuve d'un lien entre les symptômes d'une maladie et des causes clairement établies : lieu, date, exposition ou conditions d'activités.

Le droit à réparation doit donc se fonder, dans un grand nombre de cas, sur des critères médicaux et techniques de probabilité et sur des critères administratifs de présomption.

2 – Principaux résultats du bilan

Le bilan statistique 2013 des maladies professionnelles est réalisé à partir des informations reçues des services de nos ministères ainsi que des DDT et DDTM. Il est à noter que le taux de réponse s'est encore amélioré, passant de 80,34 % pour 2012 à **85,89 % pour 2013**.

L'analyse de ces résultats fait apparaître un décompte de **52 maladies professionnelles reconnues en 2013**, correspondant à un total de **2 582 journées d'arrêt de travail** liées aux maladies déclarées et aux rechutes de maladies antérieures.

La durée moyenne des jours d'arrêts (sans les rechutes) est de **44,75 jours** alors qu'elle était de 63,79 jours en 2012.

Il est à noter que les services de navigation transférés, à l'établissement public VNF en 2013, n'ont pas été interrogés dans le cadre de cette enquête.

2.1-Répartition des maladies professionnelles en 2013 :

♦ **Les affections péri-articulaires** provoquées notamment par certains gestes et postures de travail représentent **61,53 % (32 cas)** des maladies reconnues, générant **86,33 %** des journées d'arrêts de travail soit **2 900 journées**).

Sur les 32 cas, on constate que :

- 26 hommes et 6 femmes ont été touchés par cette maladie,
- les victimes sont principalement des agents d'exploitation spécialisés ou des ouvriers des parcs et ateliers (*25 cas sur 32*), mais aussi des agents du domaine tertiaire (*7 cas sur 32*),
- la moyenne d'âge est de 56,5 ans pour les femmes et 51 ans pour les hommes (54 ans pour l'ensemble),
- les domaines d'activité ayant donné lieu à la maladie sont principalement :
 - l'utilisation de tronçonneuse, débroussailleuse-fauchage, marteau piqueur ;
 - les balisages de sécurité, la pose et le port de panneaux de signalisation ;
 - le sablage des camions et châssis, la peinture carrosserie, la mécanique auto, l'entretien du matériel ;
 - la conduite d'engins : camions, tracteurs, saleuses ; et mécanique poids lourds,
 - travail sur écran créant des mouvements répétés ;
 - l'entretien des écluses, de canaux et d'étangs.

♦ **Les atteintes auditives** provoquées par des bruits lésionnels représentent 13,46 % des maladies reconnues n'occasionnant pas de jour d'arrêt de travail.

Sur les 7 cas reconnus, ne touchant que des hommes, on constate que :

- toutes les victimes sont des agents d'exploitation spécialisés ou ouvriers des parcs et ateliers,
- la moyenne d'âge est de 54 ans,
- les domaines d'activité ayant donné lieu à la maladie sont principalement :
 - l'utilisation de débroussailleuses, tronçonneuses, marteau piqueur ;
 - les travaux de fauchage avec tracteur non insonorisé ;
 - les travaux de menuiserie ;
 - les travaux de métallurgie.

♦ **Les affections chroniques du rachis lombaire** provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences et par la manutention manuelle de charges lourdes représentent 5,77 % des maladies reconnues, pour un total de 133 journées d'arrêt de travail (5,72 %).

Sur les 3 cas, ne touchant que des hommes, on constate que :

- les victimes sont 1 OPA et 2 agents d'exploitation ;
- la moyenne d'âge est de 49 ans,
- les domaines d'activité ayant donné lieu à la maladie sont principalement :
 - l'abattage, le tronçonnage, l'élagage et le fauchage ;
 - les travaux mécaniques ;
 - les travaux de peinture routière ;
 - la pose de glissière

♦ **Les affections consécutives à l'inhalation des poussières d'amiantes** représentent 13,47% des maladies reconnues, pour un total de 180 jours d'arrêt de travail (7,74%).

Sur les 7 cas, ne touchant que des hommes, on constate que :

- la moyenne d'âge est de 62,5 ans,
- parmi les victimes, 4 sont des retraités, les 3 autres sont des OPA :
- le domaine d'activité ayant donné lieu à la maladie est principalement l'exposition passive environnementale amiante.

♦ **Les affections cancéreuses** provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon représentent 3,85 % des maladies reconnues, touchant 2 hommes, retraités de 61 ans.

Leur domaine d'activité était le service des routes "exposition aux bitumes et goudron".

♦ **Les spirochétoses** représentent 1,92 % des maladies reconnues, touchant 1 homme de 55 ans, adjoint technique, occasionnant 5 jours d'arrêt de travail.

2.2 – Rechutes liées à des maladies professionnelles en 2013

3 cas sont concernés :

♦ **Les affections péri-articulaires** provoquées notamment par certains gestes et postures de travail concernent 2 cas, totalisant 255 jours d'arrêts de travail.

♦ **Les affections chroniques du rachis lombaire** concerne 1 cas, totalisant 102 jours d'arrêts de travail.

3 – Conclusion

Ce sont donc les affections péri-articulaires (tableau 57) et les affections chroniques du rachis lombaire (tableaux 97 et 98), soit , les troubles musculo-squelettiques (TMS) qui représentent toujours le plus grand nombre de maladies professionnelles, le plus de jours d'arrêt et génèrent le plus de rechutes au sein de nos ministères.

Les 52 Maladies professionnelles reconnues au titre de l'année 2013

Type de maladie	N° des tableaux des maladies professionnelles du régime général (*)	Nombre de maladies professionnelles reconnues (**)	Nombre de journées d'arrêt de travail (***)
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail. (épaule, coude, syndrome du canal carpien)	57	32	2009
Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	42	7	0
Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	30	5	0
Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	30 BIS	2	180
Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houilles, les huiles de houilles, les brais de houille et les suies de combustion du charbon	16 BIS	2	0
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	97/98	1	13
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	98	2	120
Spirochéthoses (à l'exception des téponématoses)	19	1	5
TOTAL		52	2327

(*) Cf. liste jointe dans la fiche méthodologique

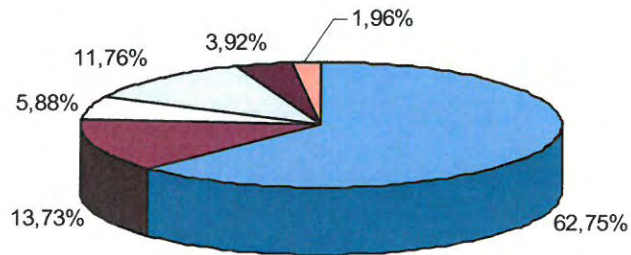
(**) Strictement au titre de l'année 2013

(***) Du fait de maladies déclarées dans l'année.

Maladies professionnelles ayant données lieu à une rechute en 2013

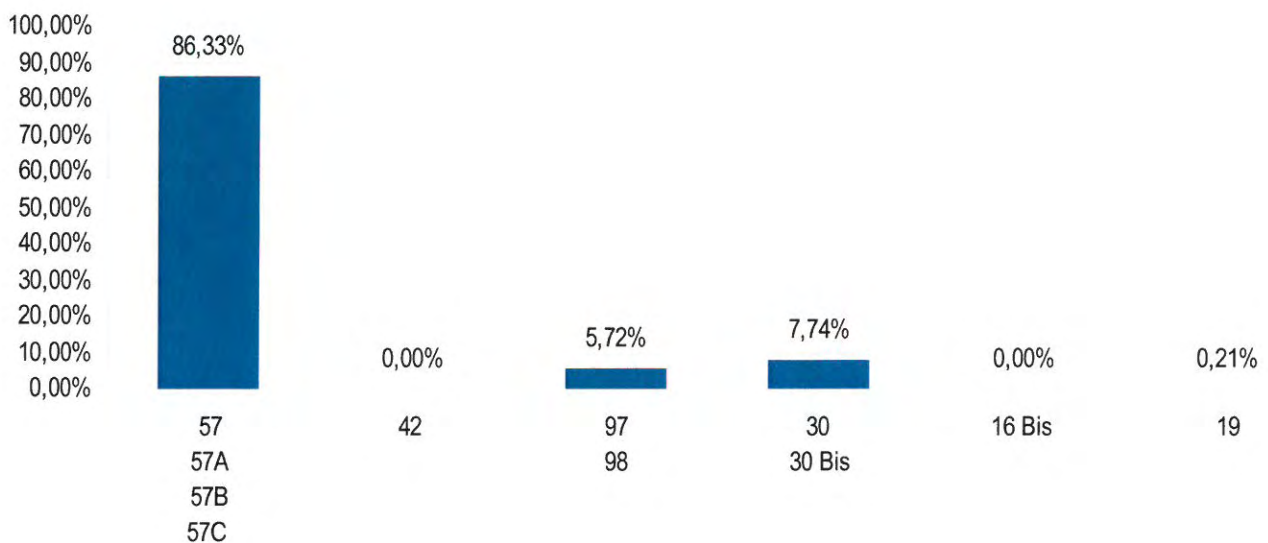
Types de maladies	N° des tableaux MP	Nombre de rechutes	Nombre de journées d'arrêt de travail
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	57 C	2	153
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	97	1	102
TOTAL		3	255

Répartition en % des 52 maladies professionnelles reconnues



- 57, 57A, 57B, 57C affections péri-articulaires provoqués par certains gestes et postures de travail (TMS)
- 42 atteintes auditives provoqués par les bruits lésionnels
- 98 et 97 Affection du rachis lombaire
- 30 et 30 Bis affections prof. consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante
- 16 Bis Affections cancéreuses provoqués par les goudrons de houille, les brais de houille et les suies de combustion de charbon
- 19 Spirochétoses

Répartition en % des jours d'arrêt de travail (par type)



Taux d'incapacité des 52 maladies professionnelles (par type)

TYPES DE MALADIES	Nombre de maladies déclarées	Incapacités									
		En cours d'expertise	Sans	Temporaire		Permanente					Non précisé
				5 %	10 %	4 %	5 %	9 %	37 %	55 %	
57, 57A, 57B, 57C Affections périarticulaires	32	6	8			1	2	1			14
42 Atteintes auditives	7		4						1		2
98 et 97 Affection du rachis lombaire	3		1								2
30 et 30 Bis -Affection professionnelle inhalation de poussières d'amiante, -Cancer broncho-pulmonaire	7	1	1	1			1			1	2
16 bis Affections cancéreuses	2				1						1
19 Spirochétoses	1		1								0
TOTAL	52	7	15	1	1	1	3	1	1	1	21

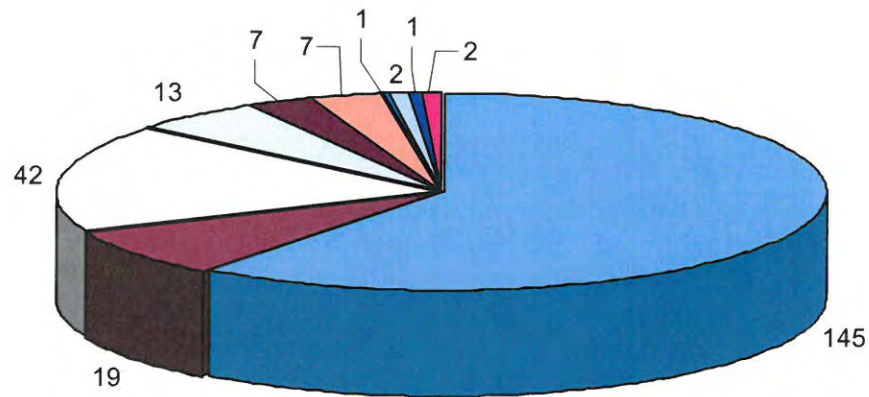
Les services touchés en 2013 (par type)

TYPES DE MALADIES	DREAL	DIR	DIRM	CETE	DDT	DDTM
57, 57A, 57B, 57C Affections périarticulaires	2	20	1		2	7
42 Atteintes auditives	2	3	1			1
98 et 97 Affection du rachis lombaire		2			1	
30 et 30 Bis – Affection professionnelle inhalation de poussières d'amiante, – Cancer broncho-pulmonaire		2	1	1	1	2
16 bis Affections cancéreuses		1			1	
19 Spirochétoses	1					
TOTAL	5	28	3	1	5	10

Evolution des maladies professionnelles reconnues (de 2009 à 2013)

Type de maladie	2009		2010		2011		2012		2013		Total sur 5 ans	
	NB de Maladies prof.	Nb de Jours d'arrêt	NB de Maladies prof.	Nb de Jours d'arrêt	NB de Maladies prof.	Nb de Jours d'arrêt	NB de Maladies prof.	Nb de Jours d'arrêt	NB de Maladies prof.	Nb de Jours d'arrêt	NB de Maladies prof.	Nb de Jours d'arrêt
57 – Affections périarticulaires	29	2972	18	3034	30	3503	36	3300,5	32	2009	145	14 818,5
87/98 - Affections chroniques du rachis lombaire	5	1213	4	304	5	720	2	296	3	133	19	2666
42 – Atteinte auditive	10	372	5	0	6	0	14	3	7	0	42	375
30 – Affections consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	2	0	0	0	4	0	2	0	5	0	13	0
30 bis – Cancer broncho-pulmonaire	2	340	2	589	0	0	1	0	2	180	7	1109
16 bis – Affection cancéreuses	1	576	1	0	1	130	2	149	2	0	7	855
4 – Hémopathies	1	365	0	0	0	0	0	0	0	0	1	365
15 ter – Lésions prolifératives de la vessie	1	53	0	0	0	0	1	15	0	0	2	68
79 – Lésions chroniques du ménisque	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
19 – Spirochètoses	0	0	0	0	0	0	1	0	1	5	2	5
TOTAL	51	5891	31	3927	46	4353	59	3763,5	52	2327	239	20 261,5

Nombre de maladies professionnelles reconnues sur 5 ans (par type)



- 57 - Affections périarticulaires
- 97- 98 - Affections chroniques du rachis lombaire
- 42 - Atteinte auditive
- 30 - Affections consécutives à l' inhalation des poussières d'amiante
- 30 BIS - Cancer broncho-pulmonaire
- 16 BIS - Affections cancéreuses
- 4 - Hémopathies
- 15 TER - Lésions prolifératives de la vessie
- 79 - Lésions chroniques du ménisque
- 19 - Spirochéthoses

Nombre de rechutes des maladies professionnelles sur 5 ans (Par type)

Types de maladies	2009	2010	2011	2012	2013
57 (a,b,c) – Affections péri-articulaires	0	6	3	2	2
97/98 – Affections du rachis lombaire	1	3	1	3	1
42 – Atteintes auditives	1	0	0	0	0
25 – Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline	0	1	0	0	0
Total	2	10	4	5	3

Nombre de jours d'arrêt de travail sur 5 ans (par type)

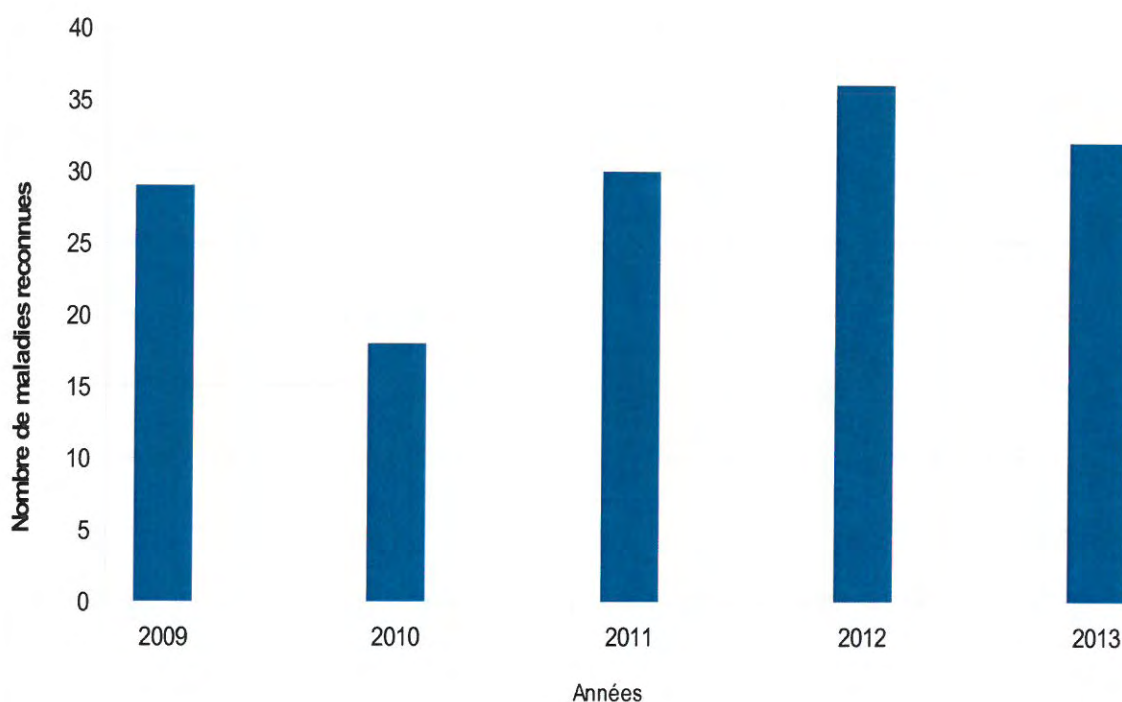
Types de maladies	Nombre de jours
57 – Affections périarticulaires	14 818,5
97- 98 – Affections chroniques du rachis lombaire	2 666
42 – Atteinte auditive	375
30 – Affections consécutives à l'inhalation des poussières d'amiante	0
30 BIS – Cancer broncho-pulmonaire	1 109
16 BIS – Affections cancéreuses	855
4 – Hémopathies	365
15 TER – Lésions prolifératives de la vessie	68
79 – Lésions chroniques du ménisque	0
19 – Spirochéthoses	5
Total	20 161,5

Nombre de jours d'arrêt de travail des rechutes sur 5 ans (par type)

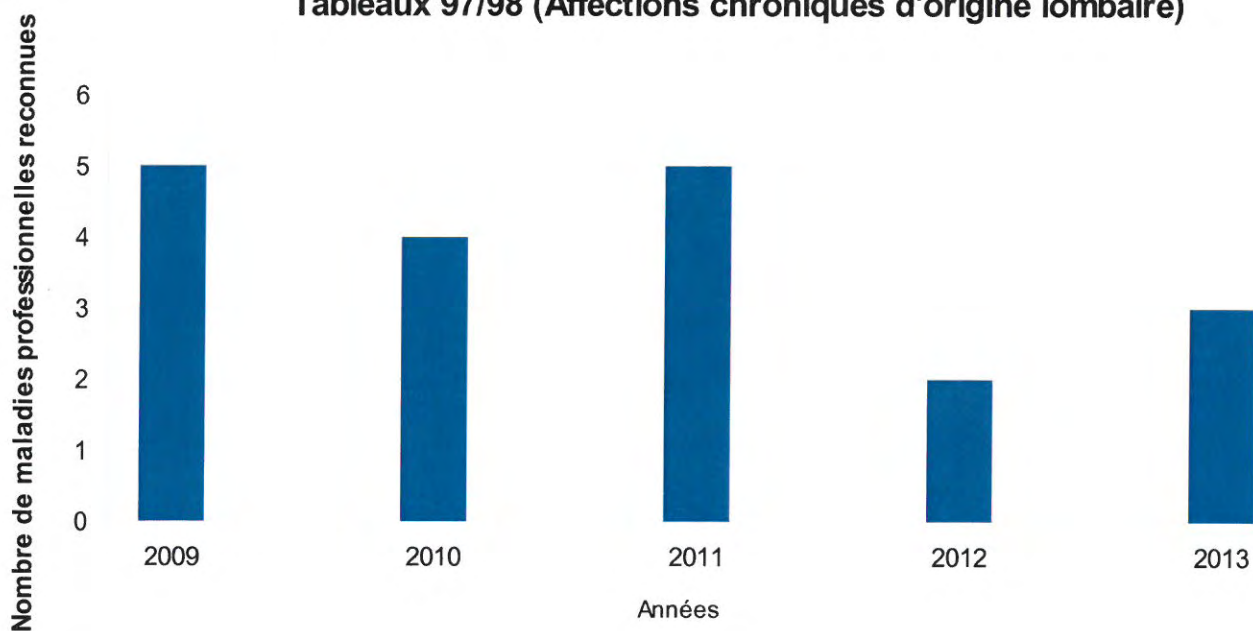
Types de maladies	2009	2010	2011	2012	2013
57 (a,b,c) – Affections péri-articulaires	0	1540	932	147	153
97/98 – Affections du rachis lombaire	28	88	146	434	102
42 – Atteintes auditives	7	0	0	0	0
25 – Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline	0	29	0	0	0
Total	35	1657	1078	581	255

Affections générant des troubles musculo-squelettiques

Tableau 57 (Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et posture de travail)



Tableaux 97/98 (Affections chroniques d'origine lombaire)



ANNEXE

Tableaux des maladies professionnelles

Tableaux des maladies professionnelles Guide d'accès et commentaires

RG 1	Affections dues au plomb et à ses composés
RG 2	Maladies professionnelles causées par le mercure et ses composés
RG 3	Intoxication professionnelle par le tétrachloréthane
RG 4	Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant
RG 4 BIS	Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
RG 5	Affections professionnelles liées au contact avec le phosphore et le sesquisulfure de phosphore
RG 6	Affections provoquées par les rayonnements ionisants
RG 7	Tétanos professionnel
RG 8	Affections causées par les ciments (alumino-silicates de calcium)
RG 9	Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques
RG 10	Ulcérations et dermites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc et le sulfate de chrome
RG 10 BIS	Affections respiratoires provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins
RG 10 TER	Affections cancéreuses causées par l'acide chromique et les chromates et bichromates alcalins ou alcalinoterreux ainsi que par le chromate de zinc
RG 11	Intoxication professionnelle par le tétrachlorure de carbone
RG 12	Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés énumérés ci-après
RG 13	Intoxications professionnelles par les dérivés nitrés et chloronitrés des hydrocarbures benzéniques
RG 14	Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol (dinitrophénols, dinitro-orthocrésols, dinosebe), par le pentachlorophénol, les pentachlorophénates et par les dérivés halogénés de l'hydroxybenzonnitrile (bromoxynil, ioxynil)
RG 15	Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés
RG 15 BIS	Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, sulfonés et les produits qui en contiennent à l'état libre
RG 15 TER	Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques suivantes et leurs sels
RG 16	Affections cutanées ou affections des muqueuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille (comprenant les fractions de distillation dites "phénoliques", "naphtaléniques", "acénaphténiques", "anthracéniques" et "chryséniques"), les brais de houille et les suies de combustion du charbon
RG 16 BIS	Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon
RG 18	Charbon
RG 19	Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)
RG 20	Affections professionnelles provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
RG 20 BIS	Cancer bronchique primitif provoqué par l'inhalation de poussières ou de vapeurs arsenicales
RG 20 TER	Cancer bronchique primitif provoqué par l'inhalation de poussières ou de vapeurs renfermant des arseno-pyrites aurifères

RG 21	Intoxication professionnelle par l'hydrogène arsénié
RG 22	Sulfocarbonisme professionnel
RG 23	Nystagmus professionnel
RG 24	Brucelloses professionnelles
RG 25	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.
RG 26	Intoxication professionnelle par le bromure de méthyle
RG 27	Intoxication professionnelle par le chlorure de méthyle
RG 28	Ankylostomose professionnelle Anémie engendrée par l'ankylostome duodéal
RG 29	Lésions provoquées par des travaux effectués dans des milieux où la pression est supérieure à la pression atmosphérique
RG 30	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante
RG 30 BIS	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante
RG 31	Maladies professionnelles engendrées par les aminoglycosides, notamment par la streptomycine, la néomycine et leurs sels
RG 32	Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux
RG 33	Maladies professionnelles dues au béryllium et à ses composés
RG 34	Affections provoquées par les phosphates, pyrophosphates et thiophosphates d'alcoyle, d'aryle ou d'alcoylaryle et autres organophosphorés anticholinestérasiques ainsi que par les phosphoramides et carbamates hétérocycliques anticholinestérasiques
RG 36	Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse
RG 36 BIS	Affections cancéreuses provoquées par les dérivés suivants du pétrole : huiles minérales peu ou non raffinées et huiles minérales régénérées utilisées dans les opérations d'usinage et de traitement des métaux, extraits aromatiques, résidus de craquage, huiles moteur usagées ainsi que suies de combustion des produits pétroliers
RG 37	Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel
RG 37 BIS	Affections respiratoires causées par les oxydes et les sels de nickel
RG 37 TER	Cancers provoqués par les opérations de grillage des mattes de nickel
RG 38	Maladies professionnelles engendrées par la chlorpromazine
RG 39	Maladies professionnelles engendrées par le bioxyde de manganèse
RG 40	Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques (Mycobacterium avium/intracellulare, Mycobacterium kansasii, Mycobacterium xenopi, Mycobacterium marinum, Mycobacterium fortuitum)
RG 41	Maladies engendrées par bêtalactamines (notamment pénicillines et leurs sels) et les céphalosporines
RG 42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels
RG 43	Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères
RG 43 BIS	Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique
RG 44	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales ou de fumées, contenant des particules de fer ou d'oxyde de fer
RG 44 BIS	Affections consécutives au travail au fond dans les mines de fer
RG 45	Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E
RG 46	Mycoses cutanées
RG 47	Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois

<u>RG 49</u>	Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines
<u>RG 49 BIS</u>	Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine
<u>RG 50</u>	Affections provoquées par la phénylhydrazine
<u>RG 51</u>	Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants (*)
<u>RG 52</u>	Affections provoquées par le chlorure de vinyle monomère. Durée d'exposition
<u>RG 53</u>	Affections dues aux rickettsies
<u>RG 54</u>	Poliomyélite
<u>RG 55</u>	Affections professionnelles dues aux amibes
<u>RG 56</u>	Rage professionnelle
<u>RG 57</u>	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
<u>RG 58</u>	Affections professionnelles provoquées par le travail à haute température
<u>RG 59</u>	Intoxications professionnelles par l'hexane
<u>RG 61</u>	Maladies professionnelles provoquées par le cadmium et ses composés
<u>RG 61 BIS</u>	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières ou fumées renfermant du cadmium
<u>RG 62</u>	Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques
<u>RG 63</u>	Affections provoquées par les enzymes
<u>RG 64</u>	Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone
<u>RG 65</u>	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
<u>RG 66</u>	Rhinites et asthmes professionnels
<u>RG 66 BIS</u>	Pneumopathies d'hypersensibilité
<u>RG 67</u>	Lésions de la cloison nasale provoquées par les poussières de chlorure de potassium dans les mines de potasse dépendances
<u>RG 68</u>	Tularémie
<u>RG 69</u>	Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par itératifs du talon de la main sur des éléments fixes
<u>RG 70</u>	Affections professionnelles provoquées par le cobalt et ses composés
<u>RG 70 BIS</u>	Affections respiratoires dues aux poussières de carbures métalliques frittés ou fondus contenant du cobalt
<u>RG 70 TER</u>	Affections cancéreuses broncho-pulmonaires primitives causées par l'inhalation de poussières de cobalt associées au carbure de tungstène avant frittage
<u>RG 71</u>	Affections oculaires dues au rayonnement thermique
<u>RG 71 BIS</u>	Affections oculaires dues au rayonnement thermique associé aux poussières
<u>RG 72</u>	Maladies résultant de l'exposition aux dérivés nitrés des glycols et du glycérol
<u>RG 73</u>	Maladies professionnelles causées par l'antimoine et ses dérivés
<u>RG 74</u>	Affections professionnelles provoquées par le furfural et l'alcool furfurylique
<u>RG 75</u>	Affections professionnelles résultant de l'exposition au sélénium et à ses dérivés minéraux
<u>RG 76</u>	Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile
<u>RG 77</u>	Périonyxis et onyxis
<u>RG 78</u>	Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs dépendances
<u>RG 79</u>	Lésions chroniques du ménisque

<u>RG 80</u>	Kératoconjunctivites virales
<u>RG 81</u>	Affections malignes provoquées par le bis(chlorométhyle)éther
<u>RG 82</u>	Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle
<u>RG 83</u>	Lésions provoquées par les travaux effectués dans un milieu où la pression est inférieure à la pression atmosphérique et soumise à variations
<u>RG 84</u>	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
<u>RG 85</u>	Affection engendrée par l'un ou l'autre de ces produits : N-méthyl N'nitro N-nitrosoguanidine ; N-éthyl N'nitro N-nitrosoguanidine ; N-méthyl N-nitrosourée ; N-éthyl N-nitrosourée.
<u>RG 86</u>	Pasteurelloses
<u>RG 87</u>	Ornithose-psittacose
<u>RG 88</u>	Rouget du porc (Érysipéloïde de Baker-Rosenbach)
<u>RG 89</u>	Affection provoquée par l'halothane
<u>RG 90</u>	Affections respiratoires consécutives à l'inhalation de poussières textiles végétales
<u>RG 91</u>	Broncho-pneumopathie chronique obstructive du mineur de charbon
<u>RG 92</u>	Infections professionnelles à Streptococcus suis
<u>RG 93</u>	Lésions chroniques du segment antérieur de l'œil provoquées par l'exposition à des particules en circulation dans les puits de mine de charbon
<u>RG 94</u>	Broncho-pneumopathie chronique obstructive du mineur de fer
<u>RG 95</u>	Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)
<u>RG 96</u>	Fièvres hémorragiques avec syndrome rénal dues aux agents infectieux du groupe hantavirus
<u>RG 97</u>	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier
<u>RG 98</u>	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes